



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 novembre 2023

N° 30

Festival du conte : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Ateliers d'Art"

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	1
Pour	48
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.5

Numéro : 094-219400686-20231123-
Imc1874-DE-1-1

Date réception : 27 novembre 2023

Le 23 novembre 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 novembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptés.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Dominique BLÉHAUT qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 30

OBJET : Festival du conte : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Ateliers d'Art"

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées,

VU le décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 13 novembre 2023,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés mène une politique culturelle riche et variée, dans laquelle elle s'est engagée de longue date dans la diffusion et la promotion de la lecture au travers des orientations de sa politique culturelle en matière de lecture publique, pilotée par la médiathèque et ses annexes, du soutien aux associations locales de promotion du livre et de la lecture, notamment dans les écoles.

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a souhaité créer un Festival du conte, ayant pour objectif de valoriser le genre littéraire du conte, qui se situe entre l'écrit et l'oralité.

CONSIDERANT qu'il convient d'associer à ce projet les différentes structures culturelles de la Ville comme la Médiathèque Germaine Tillion, la Maison des arts et de la culture, le Conservatoire à rayonnement régional, mais aussi le Théâtre, les Cinémas et les Ateliers d'Art afin de proposer aux saint-mauriens une riche programmation contée pendant cinq jours.

CONSIDERANT que l'association « Les Ateliers d'Art » a pour vocation de « dispenser un enseignement musical et d'arts graphiques ainsi que de créer, animer et promouvoir des ateliers et stages artistiques et culturels par tous moyens qu'elle jugera utiles » (article 3 des statuts).

CONSIDERANT que les buts de l'association complètent utilement l'action des services publics locaux relevant de la collectivité et présentent un objet d'intérêt général.

CONSIDERANT les actions mises en place par l'association dans la programmation du Festival du conte (exposition, ateliers, animations ...).

CONSIDERANT le budget prévisionnel établi par l'association.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soutenir l'association en lui attribuant une subvention exceptionnelle.

N° 30

OBJET : Festival du conte : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Ateliers d'Art"

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à l'association « Les Ateliers d'Art » pour ses actions menées dans le cadre du Festival du Conte.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 27 novembre 2023
et de la publication électronique le
30 novembre 2023

Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Budget festival du conte - Demande de subvention exceptionnelle

Date

02/10/2023

Organisme

Association- Les Ateliers d'Art

Dépenses					
Catégorie	Poste	Organisme	Montant unité	Quantité	Montant total
Exposition	Matériel	Camion d'Or	2 618,66 €	1	2 618,66 €
Exposition	Matériel	Géant des Beaux arts	309,79 €	1	309,79 €
Exposition	Matériel	Note de frais divers	273,86 €	1	273,86 €
Exposition	Matériel	Joop stop	334,39 €	1	334,39 €
Exposition	Matériel	Leroy Merlin	912,53 €	1	912,53 €
Exposition	Matériel stages	Divers	500,00 €	1	500,00 €
Ateliers GP + périscolaires	6 Ateliers Estampes	Carine Gresset	100,00 €	6	600,00 €
Ateliers GP + périscolaires + scolaires	14 Ateliers Arts plastiques	Anne de Courseulles	60,00 €	14	840,00 €
SOUS TOTAL					6 389,23 €
Ressources humaines	Salaires professeurs Arts plastiques	Divers	28,95 €		
Taxes	Part patronale		34%		3 636,00 €
Ressources humaines	Salaires professeur de musique	Divers	20,04 €		
Taxes	Part patronale		20%		825,00 €
Ressources humaines	Salaires administration (Part patronale incluse)	Divers			4 764,00 €
SOUS TOTAL					9 225,00 €
TOTAL					15 614,23 €

Recettes		
Poste	Organisme	Montant total
Subvention exceptionnelle	Mairie de Saint-Maur-des-Fossés	10 000,00 €
Ressources propres	Ateliers d'Art	5 614,23 €
		15 614,23 €

Ateliers Anne de Courseulles	Ateliers Karine Gresset
3 périscolaires : Mercredi 15 novembre	3 périscolaires : Mercredi 15 novembre
1 vernissage GP : Mercredi 15 novembre	1 Maison des séniors : Vendredi 17 novembre
2 GP : Samedi 18 novembre	2 GP : Samedi 18 novembre
8 scolaires : Mardi 21 novembre et Jeudi 23 novembre	
14 ateliers	6 ateliers

